

Le 2 août 2016

N/Réf. : 06595 (107899)

OBJET : Demande d'accès à l'information reçue le 26 juillet 2016 concernant l'application de l'article 125.1 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 26 juillet 2016 concernant l'application de l'article 125.1 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.

Les recherches effectuées indiquent qu'aucune aide financière n'a été accordée par la coroner en chef à des membres d'une famille d'une personne décédée dans le cadre d'une enquête tenue par un coroner à la suite d'une enquête indépendante menée par le Bureau des enquêtes indépendantes.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez recevoir, nos salutations distinguées



Dana Deslauriers
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.

Pour la vie!